

1ERE SESSION ORDINAIRE POUR 2017

REUNION DES 27 ET 28 AVRIL

N° 2017/O1/026

**REPONSE DE M. Jean-Christophe ANGELINI, Conseiller Exécutif,
A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR LE GROUPE « FRONT NATIONAL »**

OBJET : Développement du Nautisme et de la Plaisance

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour cette question qui met en valeur un écosystème de production en plein développement en Corse.

Soutenu depuis 2005, avec le vote du premier plan stratégique de développement du nautisme dans l'île, les activités et les entreprises de cet écosystème ont été intégrées en 2009 dans un Pôle d'Excellence nautisme et plaisance territorial, Cap'Nautic, dont l'existence a aussi été réaffirmé dans le cadre de la stratégie économique du SRDE2I.

Depuis cette date, ce sont près de 16 millions d'€ qui ont été engagés dans ce secteur dont 12,6 uniquement pour l'augmentation des capacités d'accueil, ce qui a permis la création de plus de 500 places de mouillage et de de près de 300 anneaux.

En amont du renouvellement de l'accompagnement stratégique de Cap'Nautic, l'analyse de l'état des lieux a indiqué que pour les 27 ports de plaisance dénombrés sur l'île, le nombre de postes officiels est de 10 914 dont 8 389 places à quai (dans les ports) et 2 525 bouées avec AOT. Sur cette capacité, le ressenti général est en effet à la saturation.

Mais ce n'est pas le seul problème : les entreprises peinent à avoir accès à des espaces de travail proche de la mer et les mises à l'eau sont souvent inadaptées, mal situées et sans aménagements environnants.

Ces trois problèmes constituent un obstacle majeur pour le développement de l'écosystème dans son ensemble.

C'est pourquoi le plan nautisme et plaisance de fin 2014 a proposé des solutions rapides, à moindres coûts et peu impactantes sur l'environnement telles que la restructuration des ports de plaisance, la création de Zones de Mouillages et d'Equipements Légers, la création de ports à sec ou encore la mise en œuvre d'un programme de réhabilitation des cales et darses de mise à l'eau.

Cette démarche structurante se co-construit avec les intercommunalités concernées.

Par conséquent, il est nécessaire, avant d'entamer toute démarche, que chaque territoire se dote de son schéma directeur des activités nautiques qui répertorierait les infrastructures existantes et nécessaires, afin que puisse être proposée une démarche de développement global. A titre d'exemple, l'ADEC soutient financièrement la CAPA sur ce point.

Il est important de souligner que, en tant que secrétariat général de Cap'Nautic, l'ADEC œuvre également au renforcement de la professionnalisation de la filière, à la prise en compte des aspects environnements dans le cadre de cette activité, ainsi qu'à la structuration et à la promotion de l'offre.

La création d'un pôle nautique structurant, d'envergure territoriale qui contribuerait à la structuration de la filière, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et la création d'emplois durables est également en cours d'étude.

Pour mener ces actions à bien, le Conseil de gouvernance de Cap'Nautic fait régulièrement les points survoles actions et les besoins. La dernière réunion, en décembre, a notamment acté le soutien de l'ADEC pour les territoires côtiers.

Nous sommes donc en action sur ce sujet, afin de permettre au nautisme et à la plaisance de devenir des leviers durables de croissance.

Je vous remercie.